M. P. CRAHAY
Directeur des Monuments et Sites
AATL - Ministère de la Région de Bruxelles-Capîtale.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

Bruxelles, le

N/Réf. : GM/BXL1050/s.389
Annexe : copie de la lettre du 12/12/05

Monsieur le Directeur-général,

Objet : Avenue E. Bockstael, 246. Ancienne maison Communale de Laeken. Restauration et rénovation. Suivi de l'avis conforme du 10/08/06.
Dossier traité par M. Vanhaelen et L. Denis.

En sa séance du 10 août 2005, notre Assemblée a examiné les réponses introduites par les auteurs de projet suite aux avis conformes rendus par la CRMS en sa séance du 10/08/06. Ces réponses ont également fait l'objet d'une réunion avec les bureaux d'études et les représentants de la DMS et de la CRMS le 29/03/06.

Les auteurs de projets ont répondu favorablement à une série de remarques formulées dans les avis conformes mentionnés ci-dessus. En outre, la réunion du 29/03/06 a permis de clarifier certaines autres réponses formulées dans le courrier adressé par les bureaux d'études à la CRMS et de dégager des solutions pour des points sur lesquels ces réponses n'étaient pas entièrement satisfaisantes. En résumé, les principales questions à résoudre concernaient les aspects suivants :

- Le placement de volets de sécurité
  Il s'est avéré que ces éléments ne sont pas prévus. Le point n'est dès lors plus d'actualité.
- Le déplacement des lustres
  Lors de la réunion, on a constaté que de l'échange des lustres entre les anciennes salles du Conseil et des Mariages pourrait tout simplement être évité en remontant le lustre de la salle du Conseil d'environ 50 cm, ce qui ne pose pas de problème. La CRMS demande dès lors d'appliquer cette solution afin que l'élément en question puisse être conservé à son emplacement d'origine.
- Film translucide sur le vitrage des impostes des fenêtres
  Il a été convenu de remplacer le film prévu sur les impostes des fenêtres de la salle du Conseil (nouvelle salle de spectacles) par un nouveau rideau, posé en 3e couche. La CRMS demande que l'aspect de ce rideau soit le plus neutre que possible pour ne pas rentrer en concurrence avec les rideaux d'origine. Un échantillon du rideau, ainsi que les détails de sa fixation dans les baies doivent être présentés pour approbation à la DMS.
- Surhaussement du garde-corps de l'escalier de service

La nouvelle proposition de surhaussement du garde-corps comprend l'ajout d'une 2e main-courante en acier peint, fixée sur le garde-corps existant au moyen de plats en acier peint. La Commission accepte le principe de cet élément ajouté mais demande que la nouvelle main-courante soit réalisée en bois. Les éléments de fixations devraient être le plus discrets possible.

- Remplacement de la dalle formant le plafond de la cage d'escalier monumentale

  Les sondages structurelles on démontrés que le démontage et la reconstruction de cette dalle (composée de blocs en terre-cuite posés sur une structure métallique peu performante) est inévitable. Dès lors, la CRMS ne s'oppose plus à cette intervention, mais demande de documenter préalablement et de manière précise la mise en œuvre de l'ensemble de cette opération.

- Protection des toiles marouflées

  La CRMS a accepté de revoir sa position concernant la protection des toiles marouflées situées dans la cage d'escalier monumentale. Pour des raisons de conservation et de perception de ces œuvres d'art, elle approuve le principe d'une protection sur toute leur hauteur. Par contre, elle s'interroge sur l'utilisation du plexiglas, comme proposé. Elle demande d'étudier si une protection en verre anti-réfléchissant ne serait pas plus durable et ne permettrait pas de réduire d'avantage le nombre des points d'attaches dans le mur (en particulier latéralement) en raison de la plus grande rigidité de ce matériau. Elle demande de présenter les résultats de cette enquête et le détails d'exécution du dispositif de protection à la DMS.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

Copie : AATL – DU
M. Verliefden – A.2R.C, Galerie du Roi, 27 – 1000 Bruxelles
Ch. Nys – Origin, Rue des Chartreux, 17 – 1000 Bruxelles
Ville de Bruxelles, M. Alain Lebon